



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 9 février 2026

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mme Sonia Hugentobler, Vice-syndique, Mme Muriel Preti, MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat

Parcelle N°4143

d'accepter la vente à terme-emption de la parcelle N°4143 et de retourner au Notaire, le formulaire de renonciation à l'exercice du droit de préemption, dûment daté et signé, qui indique que nous renonçons, en notre qualité de bénéficiaire du droit de préemption : 1) à exercer le droit de préemption, dans la vente de l'immeuble N°4143 de Jorat-Mézières et 2) à céder le droit de préemption à l'Etat.

Convention Théâtre du Jorat

de valider le projet de convention de subventionnement pour les années 2026 – 2029.

Contrôle des habitants / Défaut d'annonce d'arrivée

que malgré plusieurs rappels, une personne n'a toujours pas annoncé son arrivée auprès du Contrôle des habitants. Se basant sur la Loi sur les contraventions, d'adresser une amende avec frais à cette personne.

Terrains de foot / Achat aérateur de sols

de valider l'offre reçue pour l'achat d'un aérateur de sol qui sera acquit pour 50% par Jorat-Mézières et 50% par Forel (Lavaux).

Place de jeux de Carrouge

de valider l'offre reçue afin de commander le matériel nécessaire pour réparer la balançoire.

de mandater la bourse communale pour transmettre une copie de ce devis à l'assurance chez qui le sinistre a été annoncé. A ce coût devront être ajoutés : 2 journées de travail à deux collaborateurs et un montant pour l'achat des planches nécessaires pour remettre en place et refaire le cabanon.

POCAMA

de valider la demande N° G4NNQU-PP73E1 déposée par le FCJM pour leur repas de soutien prévu en mars 2026.

Stand de tir Les Maraîches

de demander à l'entreprise SIUS une offre pour un contrat d'entretien des cibles au stand de tir Les Maraîches.

CAMAC 245125 / Feduzi Fabio

tenant compte des engagements de M. Feduzi, de demander à l'opposant de bien vouloir retirer son opposition. Dès réception de la confirmation du retrait d'opposition, de délivrer le permis de construire pour le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

CAMAC 246251 / Kupper Daniel

de mettre à l'enquête publique le remplacement du chauffage électrique par une PAC géothermique, changement d'affectation d'un garage intérieur en chambre. Démolition d'un couvert à voiture et remplacement par un garage 2 places avec panneaux solaires photovoltaïques. De valider l'échantillon de tuile remis : Gettnau en terre cuite rouge naturel.

Parcelle N°807

d'autoriser la construction d'un mur de soutènement de 1,50 m de hauteur dans le talus, selon dossier remis.

Automate pour la vente de produits du terroir à Mézières

suite à la cession reçue de l'automate, de rédiger une convention d'utilisation, à partir du 1er mars 2026, avec le nouveau propriétaire.

Abri du Raffort à Mézières

d'autoriser le comité de la Marche Romande du Général Guisan à utiliser l'abri PC du Raffort à Mézières durant le week-end de la Marche, à fin mai 2026.

Demandes de location

d'accepter la demande du Jumelage Carrouge-Carrouges (F), pour la Grande salle de Carrouge, en octobre 2026, soirée moules à gogo.

d'accepter la demande de l'Atelier Choral, pour la salle des Enfants-Bourgeois, en août 2026.

Romande Energie / Locaux voirie à Ferlens

suite à la remise par la Romande Energie de demandes de présentation de rapport de sécurité périodique des installations électriques des locaux de la voirie à Mézières, de mandater une entreprise locale pour faire les contrôles nécessaires sur les compteurs.

Maison de Commune à Carrouge

d'accuser réception de la résiliation anticipée du bail à loyer d'un locataire pour le 31 mai 2026.

Bâtiment de l'Auberge à Mézières / Borne de recharge

de répondre positivement à la demande de Gemetris SA pour installer une borne de recharge.



⇒ prochaine séance municipale le 16 février 2026